

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 janvier 2014

## Accessibilité des locaux professionnels : A défaut d'être entendue, l'UNAPL poursuit son boycott

Depuis septembre 2013, l'UNAPL s'est associée de façon très active et constructive aux travaux de la Délégation interministérielle à l'accessibilité pour rechercher, dans le droit fil des travaux menés par la Sénatrice Campion, des modalités pratiques de mise aux normes des locaux des professionnels libéraux pour l'accès des personnes en situation de handicap. L'UNAPL a notamment travaillé avec tous les acteurs concernés, entreprises et usagers, sur la mise en œuvre des futurs agendas programmés de mise en accessibilité (Ad'AP) et l'ajustement des règles normatives.

Mais, au fil de ces nombreuses réunions, les professionnels libéraux représentés par l'UNAPL n'ont pas été entendus, en particulier ceux d'entre eux locataires de leurs locaux et installés dans des immeubles anciens ou classés en centre-ville et qui se heurtent à des difficultés pratiques insurmontables, techniques et juridiques vis à vis des propriétaires.

L'UNAPL avait donc demandé simplification, compréhension et souplesse, d'autant plus qu'elle avait proposé une alternative via le déplacement de ces professionnels au domicile de leurs clients handicapés. Malheureusement l'UNAPL n'a pas été entendue, et regrette cette incompréhension.

L'UNAPL rappelle que les professionnels libéraux réalisent les aménagements de mise aux normes sans aucune aide publique et sur leurs seuls fonds propres. L'UNAPL regrette que cet effort, dans le contexte économique actuel ne soit pas reconnu.

Cette situation où la bonne volonté des professionnels libéraux se heurtait à un mur d'exigence sans possibilité d'adaptation pragmatique, a donc conduit l'UNAPL à boycotter une première fois la réunion de synthèse des travaux sur l'accessibilité. L'UNAPL boycottera également la réunion de synthèse prévue sur l'ajustement normatif.

A travers ce boycott, l'UNAPL adresse le signal de la détresse des professionnels libéraux, qui sont déçus de l'intransigeance dont ils ont été victimes dans ce dossier alors qu'ils souhaitent adapter du mieux qu'ils peuvent, mais dans la limite de leurs possibilités, leurs locaux professionnels pour les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'UNAPL souhaite que le gouvernement, qui doit à présent préparer la phase législative et règlementaire de ce dossier, soit attentif aux demandes des professionnels libéraux.

Contact presse: Dr Michel Chassang -Tél 06 85 72 60 83

## A propos de l'UNAPL

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 59 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales, départementales et les Maisons des professions libérales. Les professions libérales représentent 26.9% des entreprises françaises et emploient près de 2 millions de personnes dont un million de salariés. En savoir plus : www.unapl.fr

Union Nationale des Professions Libérales